

PhR/NA

Affaire suivie par Philippe RODIER

**Objet** : Desserte et accès aérogare par les cars de tourisme

Toulouse, le 29 juin 2010

Madame, Monsieur,

La mise en service du nouvel hall D de l'Aéroport Toulouse-Blagnac et des nouvelles voiries associées a permis la mise à disposition d'une nouvelle zone de dépose et de prise en charge des passagers par les cars de tourisme.

Cette nouvelle zone est située en façade du hall D sur la nouvelle voie des arrivées. L'accès à cet espace se fait en suivant le circuit « Départ » jusqu'à la dernière ligne droite d'accès à l'aérogare puis en accédant sur la gauche à la rue des arrivées (cf. plan + photos au verso). Une fois devant la barrière d'accès, les conducteurs doivent sonner à la l'interphone de la borne et l'agent de supervision procède à l'ouverture sur simple vision d'un car par la vidéosurveillance. Une fois sur la rue des arrivées, les cars doivent stationner sur la partie qui leur est affectée et marquée « Tourisme & Groupes ».

Ce secteur de la rue des arrivées devant le hall D ne doit servir qu'à l'arrêt de courte durée pour la dépose et la prise en charge de passagers mais en aucune manière pour du stationnement. En cas de nécessité de stationner plus longuement à l'aéroport, les conducteurs doivent utiliser le parc « Professionnels » (cf. plan au verso).

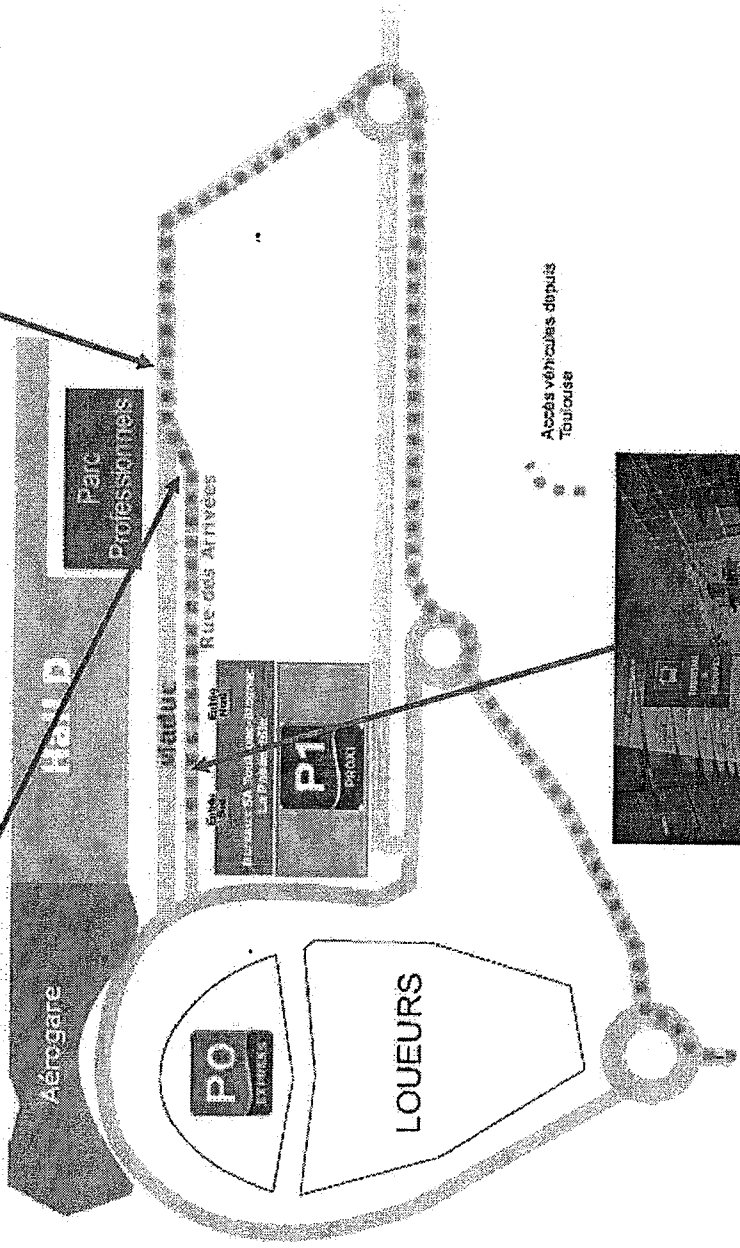
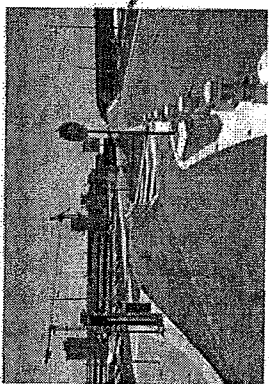
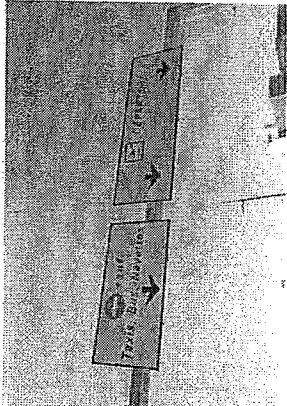
Vous souhaitant bonne réception de la présente, nous vous prions de croire, Madame, Monsieur le Directeur, à l'assurance de nos sincères salutations.



Philippe RODIER  
Chef du service Parcs & Accès

En cas de besoin ou de questions, vous pouvez nous contacter :

- 24h/24 : le Poste de Coordination des Parcs au 05 61 42 44 63
- Responsable des parcs : 05 34 61 83 23
- Chef de service Parcs & Accès : 05 61 42 45 09 – [p.rodier@toulouse.aeroport.fr](mailto:p.rodier@toulouse.aeroport.fr)



Accès véhicules depuis Toulouse

